AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0320
FR0000121147-FS0225

17 mars 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FORVIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 mars 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société FORVIA et détenir indirectement, 9 797 545 actions FORVIA représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 4,23% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions FORVIA hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 202 708 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 752 708 actions FORVIA résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions FORVIA et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ; et

- 2 450 000 actions FORVIA résultant de la détention de 9 contrats « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 19 juin 2026 et le 18 juin 2027, à des prix compris entre 11,00 € et 22,00 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 603 769 actions FORVIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 603 019 actions FORVIA résultant de la détention de 47 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 15 avril 2026 et le 5 mars 2036 ; et

- 750 actions FORVIA résultant de la détention de 18 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 3 avril 2029 et le 17 avril 2034, à des prix compris entre 2,55 € et 5,15€.

[1] Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 231 807 713 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.